

**RESUME DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
07 juillet 2016**

Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Evelyne PETIT, Maire

Etaient présents : MM. Jean-François BAEZA, Emmanuel BILLET, Michel BONIN, Denis BRUSA, Guy JEANDOT, Jean-Claude MARTEAU, Jean-François MICHEL, Evelyne PETIT, Annie RENARD, Hervé ROME, Daniel URBAIN, Nadine VILLE-RET

Excusés : MM. Hervé PARIS donne pouvoir à Daniel URBAIN, Véronique RA-MEAUX

Absents : Elise GAVAND

Avant de passer à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

Objet de la délibération : vente immeubles rue de la Levée

Vu la délibération en date du 13 mai 2016 fixant les modalités de vente des immeubles 33 rue de la Levée, une seule offre a été déposée en Mairie le 03 juin 2016. L'enveloppe contenant celle-ci a été ouverte en réunion de bureau du Maire et des adjoints le 28 juin 2016.

M. Eric FOURET domicilié 206 rue Saint-Aignan à RUFFEY SUR SEILLE propose un prix d'achat de 34 109 euros supérieur à la mise à prix.

Mme le Maire demande donc au Conseil de se prononcer sur cette vente.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE la vente des immeubles cadastrés section AI 108 et AI 112, situés rue de la Levée, à M. Eric FOURET domicilié 206 rue Saint-Aignan à RUFFEY SUR SEILLE au prix de 34 109 euros.

AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte de vente et tous documents relatifs à cette vente auprès de Maître Luc SIMONIN et Maître Claire DESGROUX

Objet de la délibération : convention financement RASED

Madame le Maire donne lecture du projet de convention de répartition du financement du service du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté, assuré seul par la Commune de Bletterans depuis la dissolution du SIVOS.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE le projet de convention à passer entre la Commune de BLETTERANS et la Commune de RUFFEY SUR SEILLE, tel que modifié à savoir : **valable pour l'année civile 2016 sans tacite reconduction.**

AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention.

Objet de la délibération : Questions diverses

Déclarations d'Intention d'Aliéner : le Conseil ne préempte pas sur la vente des immeubles TRIQUENAU 194, Bard et COUTOT 96, quai de la Seille.

Divers :

Il est demandé à chacun de réfléchir sur le nom du futur EPCI, fusion de la CCBR avec la Haute Seille

Le bilan financier de la journée « jambon à la broche » s'élève à + 120 €. Les retours de cette journée sont très positifs.

Réflexion sur une aire de jeux plus modeste

Au plan des TAP, les animateurs demandent une diminution des effectifs. Se pose la question de l'augmentation des coûts pour la Municipalité.

Suppression de l'accompagnatrice dans le bus des transports scolaires